



**Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du jeudi 18 décembre 2025**

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

22

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

17

*L'an deux mille vingt-cinq, au mois de décembre,
le dix-huitième jour à la dix-neuvième heure,*

Nombre d'absents excusés et représentés :

4

*Le Conseil Municipal de la commune d'Isseheim,
assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil
municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM),
après convocation légale en date du 12 décembre
2025, sous la présidence de M. Marc JUNG,
Maire.*

Nombre d'absents excusés et non représentés :

1

Absents non excusés :

0

1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Affaires générales

2.1) Projet de bail professionnel entre la Ville d'Issenheim et la société AY Locations pour le Pôle de Santé des Cerisiers

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'annuler** la délibération du Conseil Municipal d'ISSENHEIM en date du 2 juillet 2025 (D2025-040),
- **D'approuver** les termes du bail professionnel entre la Ville d'Issenheim et la SAS AY LOCATIONS, pour les locaux situés 2 rue des Cerisiers, Pôle de Santé des Cerisiers, lot n° 102, sous réserve du remplacement du terme « médecins généralistes » par « professionnels du domaine de la santé »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail et tous documents afférents à son exécution en date du 1^{er} janvier 2026,
- **De dire** que les dépenses correspondantes (loyer, charges, dépôt de garantie) seront inscrites au budget de la Ville aux crédits prévus à cet effet pour 2026 (compte 6132 « Locations immobilières » pour la dépense et compte 752 « Revenus des immeubles » pour les recettes),
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à conclure ultérieurement les conventions de sous-location avec les médecins généralistes autorisés à exercer dans les locaux concernés.

2.2) Propositions du COPIL événement Rock and Rider

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'abandonner** définitivement le festival Rock and Rider sous sa forme actuelle suite aux problèmes internes vécus en 2025 par l'association éponyme,
- **De mettre en pause** le partenariat avec Champagnat mi-juin 2026 et donc de ne pas organiser d'événement l'an prochain à cette période,
- **De profiter** de l'année 2026 pour planifier, réorganiser et refondre l'événement (nouveau nom, nouveau concept, les bénéfices seront toujours versés à la Ligue contre le cancer 68),
- **De relancer** le partenariat en 2027 avec Champagnat dans le cadre du futur nouvel événement.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19h42.

Établi à Issenheim, le 18 décembre 2025.

**Le Maire
Marc JUNG**

